

Pour tout renseignement ou toute réservation,  
contacter :



## Résidence et Restaurant de VetAgro Sup



### **Service hébergement**

Contact : Sabine Fayet

Tél : 04 73 98 70 17  
hebergement@vetagro-sup.fr

### **Service restauration**

Contact : Séverine Roux

Tél : 04 73 98 13 92  
self@vetagro-sup.fr



**Campus agronomique de Clermont**

Situés sur le site même de Marmilhat, la résidence et le restaurant de VetAgro Sup accueillent principalement les élèves ingénieurs.

La résidence comporte 214 logements de différentes superficies.

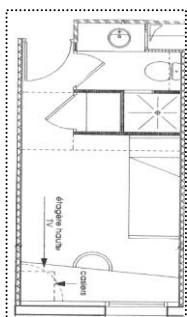
Cette résidence et ce restaurant sont gérés par VetAgro Sup.

### **VetAgro Sup**

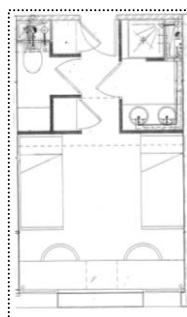
Campus agronomique de Clermont  
89 avenue de l'Europe, BP 35 - 63370 LEMPDES  
Tél. : 04-73-98-13-13 Fax : 04-73-98-13-00  
[www.vetagro-sup.fr](http://www.vetagro-sup.fr)

## LA RESIDENCE

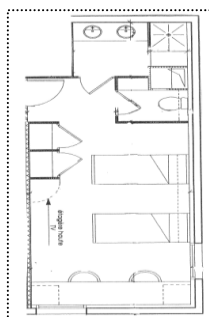
La résidence propose des logements de différentes superficies.



14 m<sup>2</sup>  
(1 personne)



18 m<sup>2</sup>  
(1 ou 2 personnes)



25/28 m<sup>2</sup>  
(1 ou 2 personnes)



Ces logements sont **meublés** :

- d'un lit ou de deux lits de 0,90 m suivant la superficie
- d'une table de chevet
- d'une armoire de rangement (étagère - penderie)
- d'un plan de travail
- d'une chaise
- d'une étagère

Tous les logements sont **équipés** d'une salle de bain (lavabo - douche) avec sanitaire, d'une prise d'antenne TV, d'une prise téléphonique, et d'une prise réseau (donnant accès aux ressources du réseau VetAgro Sup).

5 logements sont aménagés pour accueillir des personnes handicapées.

**NE SONT PAS FOURNIS** : les draps, les couvertures, le traversin, les produits d'entretien et le rideau de douche.

### LE LOYER

Le montant mensuel du loyer toutes charges comprises est de :

- 14 m<sup>2</sup> ..... 250 €
- 18 m<sup>2</sup> ..... 297 €
- 25/28 m<sup>2</sup> ..... 351 €

### L'AIDE AU LOGEMENT (A.L.S.)

Ces logements ouvrent droit à l'Aide au Logement. Pour bénéficier de cette aide, le locataire peut en faire la demande sur le site [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

### LES CONDITIONS DE LOCATION

Le contrat de location est signé **pour une durée de 12 mois**, du 01 septembre au 31 août de l'année suivante, renouvelable.

A titre dérogatoire, les étudiants de troisième année peuvent interrompre leur contrat au 31 mars au moment de leur départ en stage de fin d'études.

Un dépôt de garantie d'un montant de 310 € est demandé. Il est encaissé et restitué lorsque l'étudiant quitte son logement, après déduction des sommes éventuellement dues (dégradations...).

### LES SERVICES SUPPLEMENTAIRES

Plusieurs services sont mis à la disposition des résidents :



- laverie automatique (machines à laver - sèche linge),
- salle télévision commune avec grand écran,
- salle de sport avec salle de musculation,
- salle de billard et babyfoot,
- salle informatique,
- garage à vélo ...

### LE RESTAURANT

Le service de restauration sous forme de self est ouvert matin, midi et soir (semaine et week-end).



**2 formules sont proposées :**

- la pension complète ⇒ montant trimestriel : 510 €  
*cette formule est le régime obligatoire pour les étudiants et les stagiaires logés à la Résidence*
- la demi-pension ⇒ montant trimestriel : 230 €